Distr.: Générale
21 juillet 1999

Français
Original: Anglais

**TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR L'EXPLORATION ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE**

Vienne
19-30 juillet 1999

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture: résumé

1. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a pour mandat de stimuler la coopération internationale en matière d'éducation, de science, de culture et de communication et d'aider à diminuer les écarts qui existent dans ces domaines entre pays développés et pays en développement.

2. L'UNESCO encourage la libre circulation des idées par le mot et par l'image. Le Secteur de la communication, de l'information et de l'informatique se concentre sur l'utilisation des techniques de communication et d'information au service du développement, de la démocratie et de la paix. Sa Division des communications s'occupe de projets, d'études de faisabilité et de cours de formation relatifs aux techniques spatiales et elle est responsable de tout ce qui a trait à l'échange international d'informations et à la diffusion d'émissions télévisées et radio par satellites de télécommunications. En particulier, le Programme international pour le développement de la communication étudie et appuie des projets portant sur l'utilisation des satellites de télécommunications à l'intérieur des pays et entre eux. La Division de l'information et de l'informatique traite des politiques, applications et services relatifs à l'emploi de la télématique pour le développement, notamment du bien-fondé et de la faisabilité (notamment financière) de l'utilisation des canaux de radiocommunication par satellite.

3. La Division de l'enseignement supérieur du Secteur de l'éducation fournit aux États membres des services consultatifs d'experts pour l'utilisation des télécommunications spatiales dans l'enseignement et le développement national. La Section des innovations, des techniques et de la recherche dans le domaine de l'enseignement est chargée de programmes de formation aux techniques et aux moyens à employer dans l'enseignement, y compris des satellites pour la production d'émissions et l'enseignement à distance, ce dernier dans le cadre du programme "Éducation sans frontières". Le Secteur de l'éducation réalise également, en coopération avec le Secteur de la communication, de l'information et de l'informatique, des projets pilotes dans lesquels la télévision interactive est utilisée pour l'enseignement.

4. Les activités relatives à l'espace extra-atmosphérique du Secteur des sciences se concentrent principalement sur l'étude de l'environnement naturel et de ses ressources. Des techniques de pointe comme la télédétection, associée au Système d'information géographique (SIG), sont utilisées pour la surveillance de l'environnement, l'atténuation des risques naturels, la surveillance des mers et des océans ainsi que la gestion durable des ressources non renouvelables et celle des réserves de la biosphère. La Division des sciences de la Terre, la Division des sciences écologiques, la Division des sciences de l'eau et l'Unité pour les régions côtières et les petites îles collaborent avec la Commission océanographique intergouvernementale à la réalisation de projets pilotes et à des activités de recherche.

V.99-86433

5. Le Secteur de la culture et le Centre du patrimoine mondial recourent, dans leurs projets, à la télédétection pour la protection, la sauvegarde et l'entretien d'importants monuments historiques et culturels et de certains sites du patrimoine mondial.

6. Un Groupe de travail sur l'éthique de l'espace extra-atmosphérique a été établi dans le cadre de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et techniques (COMEST) qui est chargé de faire rapport sur les questions d'éthique liées au développement des sciences et des technologies spatiales, à l'espace et à la protection de l'environnement ainsi qu'à celle de la liberté individuelle et de l'identité culturelle.